

Centre d'Appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins
RÉGION OCCITANIE

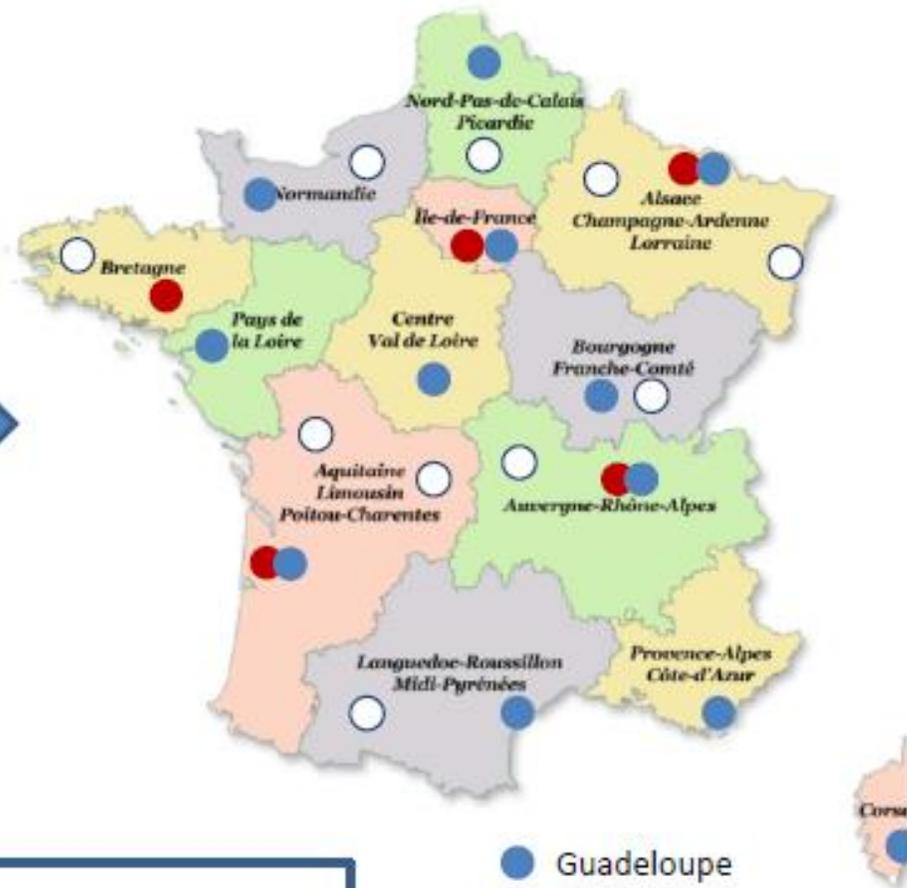
Actu



5 CCLin + 26 Arlin (22 + 4 OM)



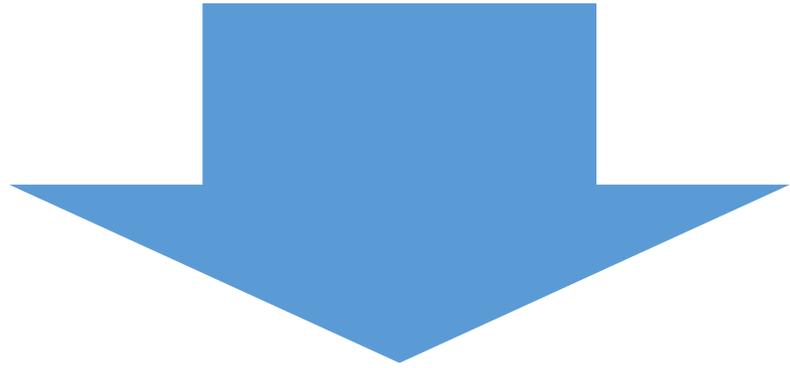
13 régions + 4 OM



- 4 régions outremer → identiques
- 4 régions "simples" : Pays Loire, Centre VL, PACA, Corse
- 4 régions "doubles" : NPDPC, Norm, LRMPYr, BFComé
- 5 régions "avec CCLin" : AURA, Bret, IDF, ACAL

- Guadeloupe
- Martinique
- Guyane
- Réunion-Mayotte

Originalité



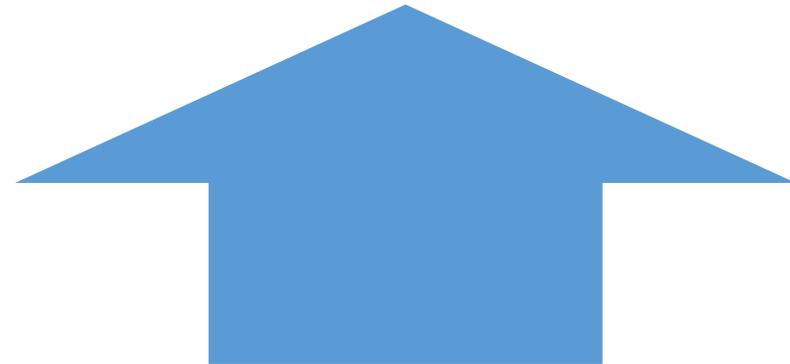
Site Toulouse

- Site Principal



Site Montpellier

- PH responsable



Décret n°2017-129 du 3 février 2017

Missions régionales des CPIAS

- L'expertise et l'appui aux professionnels de santé
- La coordination ou l'animation de réseaux
- L'investigation, le suivi des déclarations et l'appui à leur gestion

En détail, pour les 3 secteurs ES, EMS et ville

1. Expertise et appui de proximité
2. Signalement & alerte
3. Relai de proximité des actions nationales
4. Animation régionale
5. Participation à la lutte contre l'ABrésistance
6. Formation
7. Prévention / pratiques : évaluation, audit sur site, recos
8. Retour d'expérience

Missions de portée nationale

Appel à projet en cours :

- Surveillance et prévention de la **RATB et des IAS en soins de ville et en secteur médico-social** ;
- Surveillance et prévention de la **RATB en établissements de santé** ;
- Surveillance et prévention du **risque infectieux lié aux actes de chirurgie et de médecine interventionnelle** ;
- Surveillance et prévention des **infections associées aux dispositifs invasifs** ;
- Soutien aux actions de prévention : **évaluation, formation, communication, documentation.**

Actu Rougeole



Alerte



MARS

Message d'Alerte Rapide Sanitaire

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
SOUS DIRECTION VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRE**

DATE : 13/02/2018

REFERENCE : MARS N°2018_04

OBJET : EPIDEMIE DE ROUGEOLE EN NOUVELLE-AQUITAINE AVEC MULTIPLICATION DES FOYERS SUR LE TERRITOIRE

Pour action

Etablissements hospitaliers

SAMU / Centre 15

Service(s) concerné(s) : services pédiatriques, maladies infectieuses et tropicales, urgences et réanimation

Pour certains cas de rougeole survenus en milieu de soins, des soignants contaminés ont pu être à l'origine de la transmission (transmission nosocomiale). Il est donc fortement recommandé à tous les professionnels de santé de vérifier leur statut vaccinal (2 doses nécessaires) et de procéder, en lien avec la médecine du travail, à une mise à jour de la vaccination si nécessaire, conformément aux recommandations vaccinales.

Alerte 13/03/2018



MARS

Message d'Alerte Rapide Sanitaire

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
SOUS DIRECTION VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRE

DATE : 13/03/2018

REFERENCE : MARS N°2018_08

OBJET : ÉPIDÉMIE DE ROUGEOLE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Pour action

Établissements hospitaliers

SAMU / Centre 15

Service(s) concerné(s) : Services de santé des urgences, maternité, pédiatrie, infectiologie, néonatalogie...

Les établissements de santé identifient et prennent en charge dans les meilleurs délais les sujets contacts suivants :

- Contacts familiaux,
- Contacts au sein de l'établissement : patients, accompagnants, personnel hospitalier et intervenants à l'hôpital, transport sanitaire...

ARS

ANSP

ARS de Zone

ANSM

Autre : EFS

En plus de ces recommandations, une information interne relative à la prise en charge actuelle de patients atteints de rougeole est à mettre en œuvre dans tous les services cliniques et techniques concernés de l'établissement de santé via tous les outils disponibles : affichettes aux points d'entrée des services, intranet...



Guide pour l'immunisation en post-exposition Vaccination et immunoglobulines

Les recommandations françaises [16] relatives à la prophylaxie post-exposition à un cas de rougeole sont :

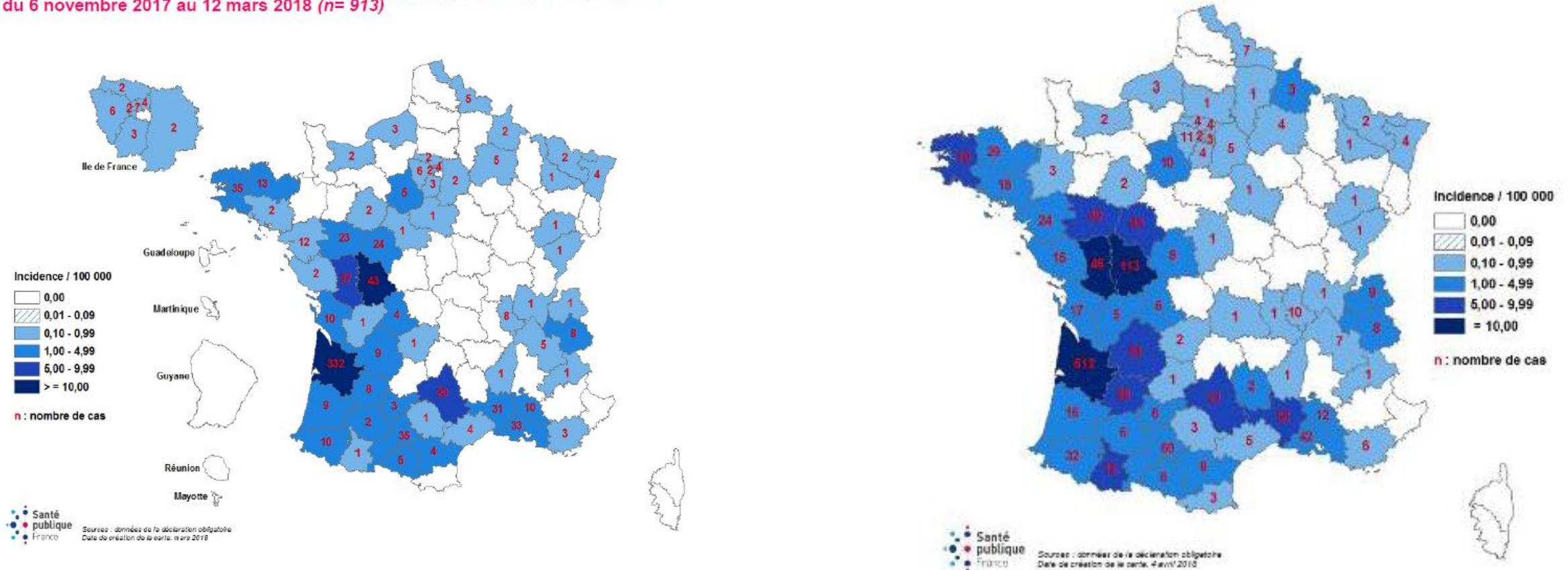
- **de vacciner les sujets contacts réceptifs âgés de plus de 6 mois dans les 72 heures suivant le contagé.** Pour les nourrissons âgés de moins de 1 an, le vaccin rougeole monovalent est recommandé [17] ;
- **une prophylaxie par immunoglobulines polyvalentes par voie intra veineuse dans les six jours suivant le contagé** est recommandée [16] pour les nourrissons âgés de moins de 6 mois nés de mères non immunes, les nourrissons âgés de 6 à 11 mois n'ayant pu être vaccinés dans les délais ainsi que les personnes à risque de rougeole grave : personnes immunodéprimées, femmes enceintes ne pouvant être vaccinées (Fig. 1 et 2). Si une femme accouche moins de 10 jours après avoir déclaré une rougeole, l'administration d'immunoglobulines est recommandée pour le nouveau-né dès la naissance [18]. **Chez les personnes ayant reçu des immunoglobulines à la dose de 200mg/kg en prophylaxie post-exposition de la rougeole, le délai à respecter pour la vaccination par le vaccin ROR est de 9 mois [15].**

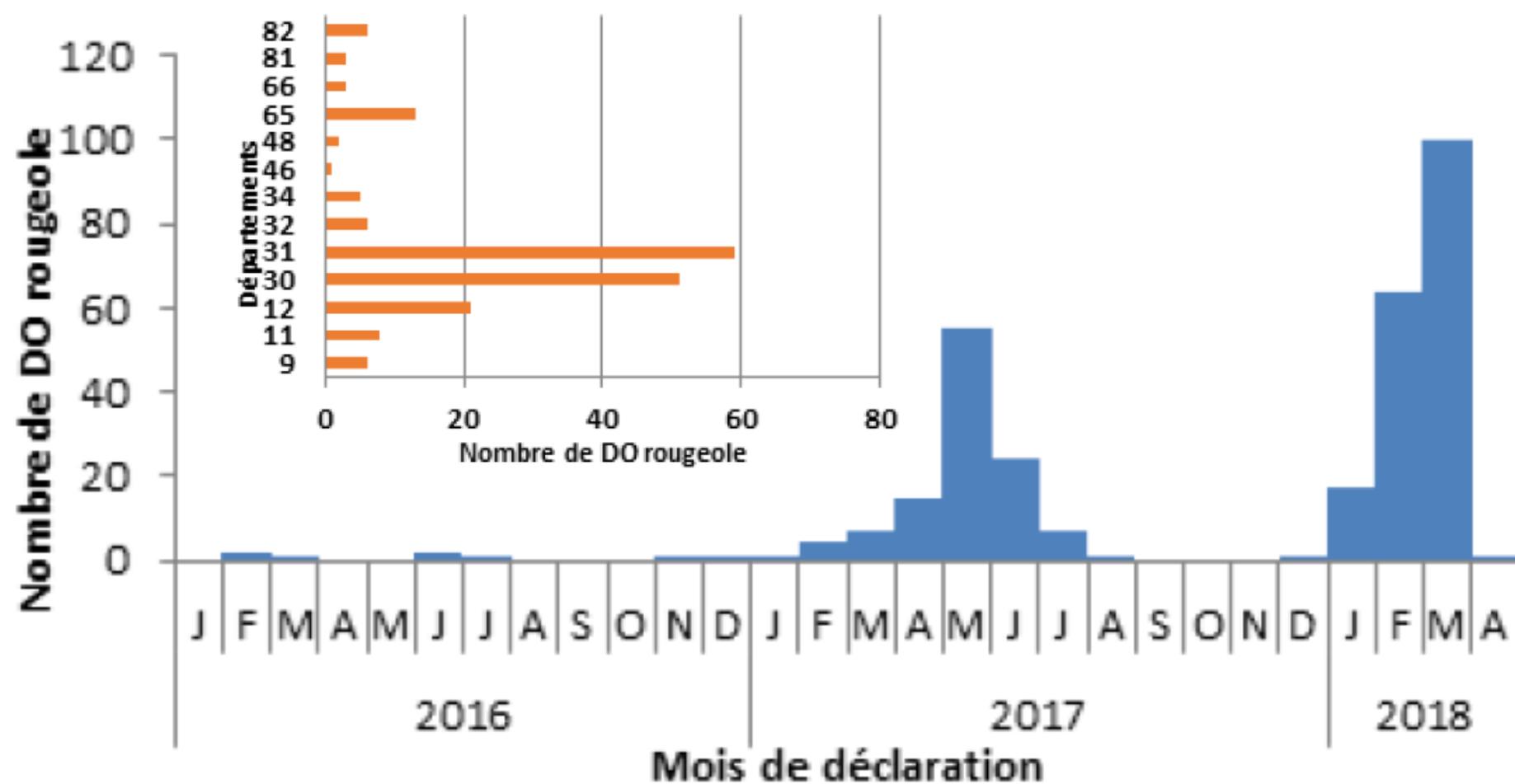
Actualité Rougeole

<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole/Points-d-actualites/Bulletin-epidemiologique-rougeole.-Donnees-de-surveillance-au-14-mars-2018>

195 cas déclarés, 2^{ème} région de France la plus touchée

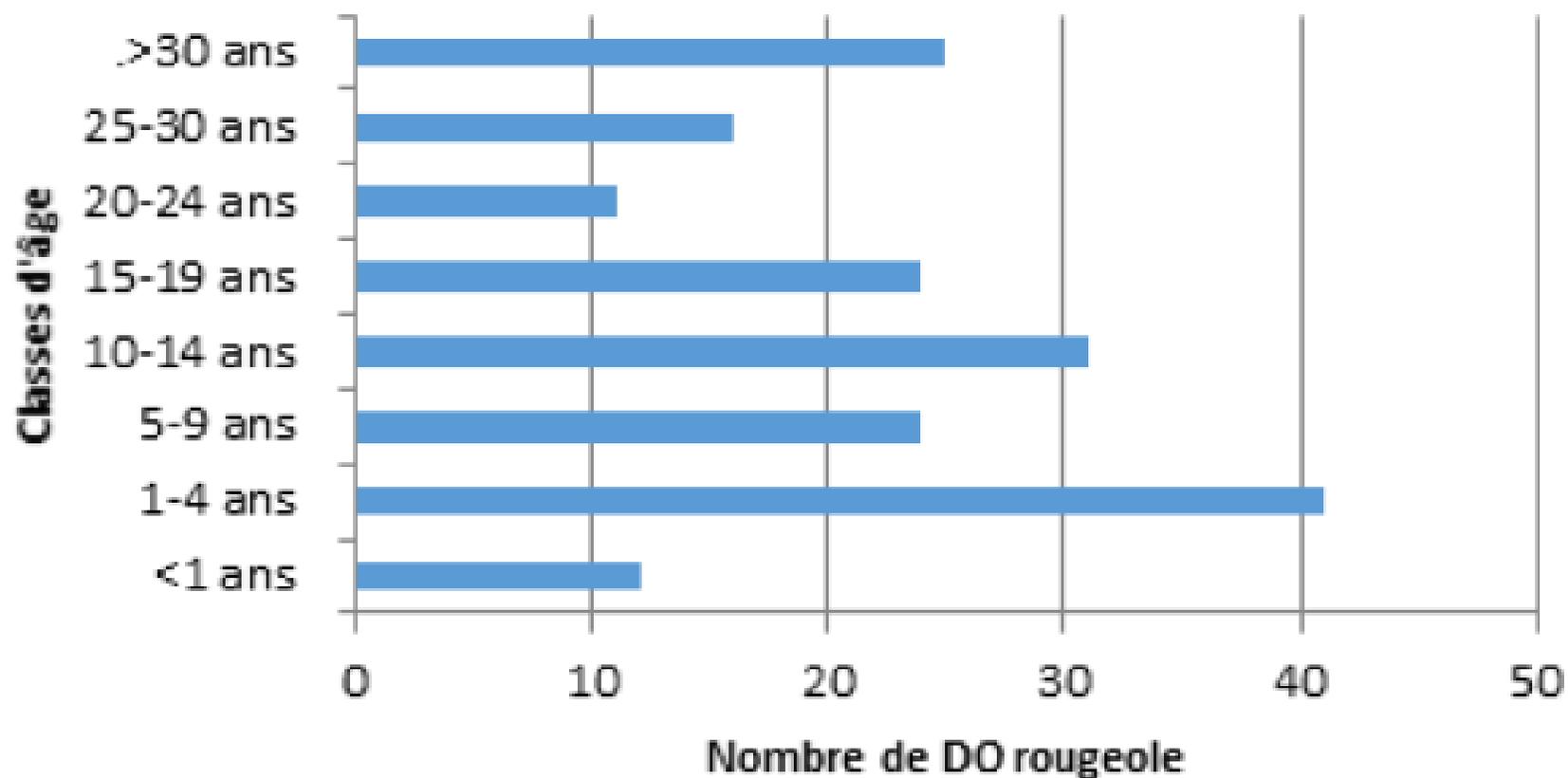
Figure 1 : Nombre de cas de rougeole déclarés, par département de résidence, du 6 novembre 2017 au 12 mars 2018 (n= 913)





Nombre des cas rougeole en région Occitanie du 01/01/2016 au 03/04/18, Source : Déclaration obligatoire

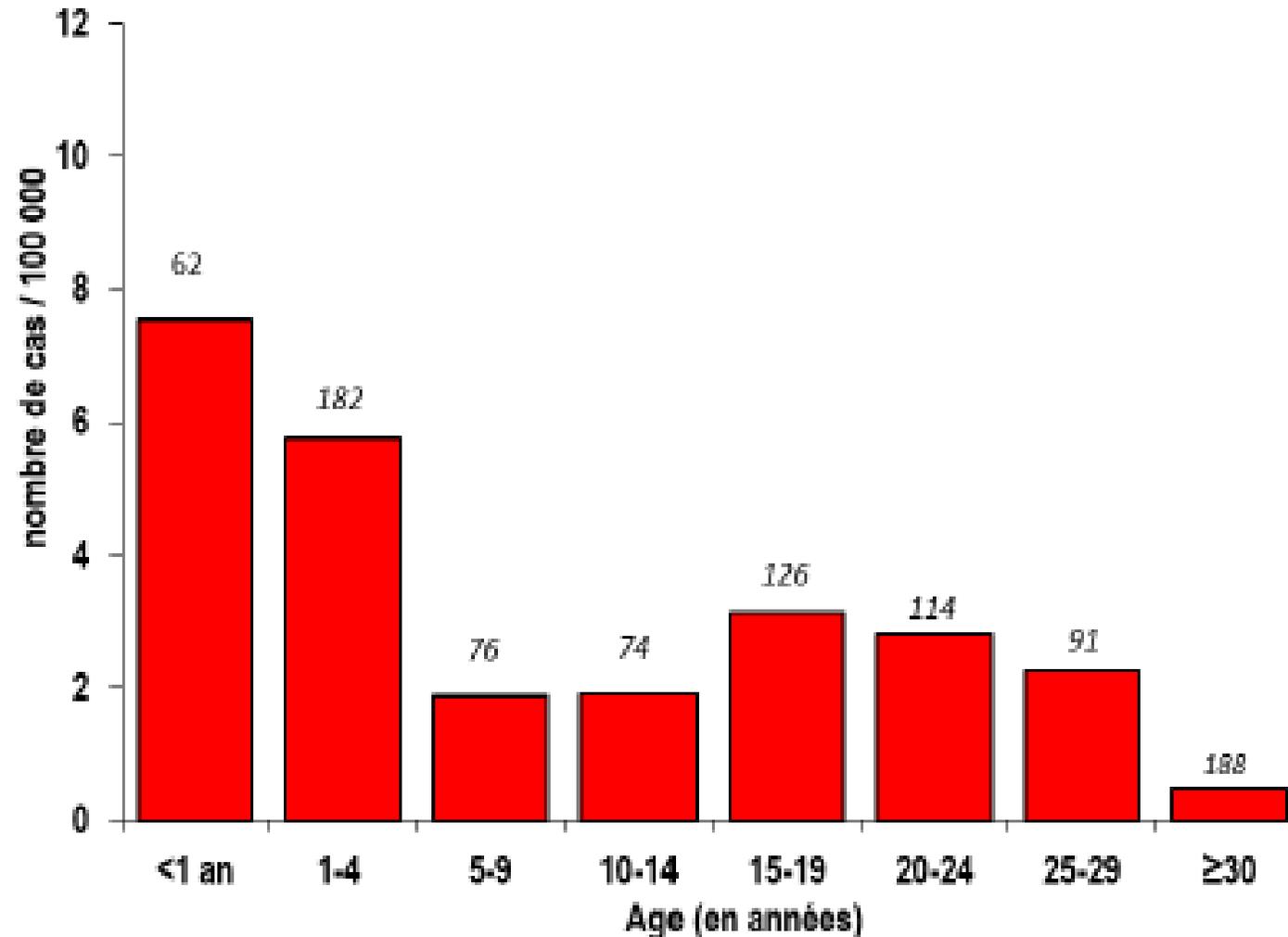
Occitanie



en Occitanie, 29 cas ont été hospitalisés (soit 16%),
les hospitalisations touchant principalement les plus de 20 ans (52%).

Actualité Rougeole

Figure 3a : Incidence des cas de rougeole déclarés par groupe d'âge du 6/11/2017 au 12/3/2018 (n= 913).



Source: Santé publique France, déclarations obligatoires

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/epidemie-de-rougeole-en-nouvelle-aquitaine-urgence-vaccination>

ÉPIDÉMIE DE ROUGEOLE EN NOUVELLE-AQUITAINE
ÊTES-VOUS PROTÉGÉ ?

ENFANTS, JEUNES, ADULTES
LA SEULE PRÉVENTION EST LA VACCINATION
PARLEZ-EN VITE À VOTRE MÉDECIN OU VOTRE PHARMACIEN





 **ÉPIDÉMIE DE ROUGEOLE EN NOUVELLE-AQUITAINE** 

La Rougeole, c'est grave ?

Oui ! Surtout pour les bébés et les adultes.
La rougeole peut obliger d'aller à l'hôpital. On peut même en mourir, mais il existe un vaccin qui empêche d'attraper la rougeole.

Comment la reconnaître ?

Au début ça commence comme un rhume → avec de la fièvre → puis, des boutons rouges apparaissent

Les boutons sont rouges et ils ne grattent pas, ce n'est pas la varicelle !

C'est contagieux ! Porter un masque si on se déplace ! → Vite ! appeler le docteur

Comment se protéger et éviter d'être malade ? → Se faire vacciner !

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr • Conception : ARS Nouvelle-Aquitaine • Illustrations : Freepress • Ne pas jeter sur la voie publique

<https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/rougeole-transmission-continue/>

ROUGEOLE

Professionnels de santé,
Protégez-vous !

La rougeole, la transmission continue

Depuis 9 ans, plus de 24 000 cas de rougeole ont été déclarés en France.

La rougeole est la plus contagieuse des maladies infectieuses.

Elle se transmet très facilement par voie aérienne à toutes les personnes non vaccinées et qui ne l'ont jamais eue (air, postillons, toux, éternuements, salive, mains). Dans le cas d'une couverture vaccinale insuffisante, des épidémies de rougeole peuvent réapparaître.

Des complications pouvant être graves

La rougeole peut être particulièrement sévère et entraîner des complications neurologiques et pulmonaires graves parfois mortelles. Dans 1 cas sur 2, chez les plus de 15 ans, elle conduit à une hospitalisation.

Professionnels de santé : se vacciner, c'est protéger

Il n'existe pas de traitement contre la rougeole. Vous pouvez vous protéger et protéger vos patients facilement : il suffit d'être vacciné avec deux injections de vaccin ROR, un vaccin efficace et bien toléré qui protège en plus des oreillons et de la rubéole.

Faites le point sur votre statut vaccinal avec le médecin du travail ou votre médecin traitant.



Mai 2017 // Sources : info-rougeole.fr / Santé publique France

https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/outils_videos/tuto-cpias-nouvelle-aquitaine-n6-rougeole-septembre-2017/

LES TUTOS

! LA ROUGEOLE

CPIAS NOUVELLE-AQUITAINE

<http://www.cpias-auvergnerhonealpes.fr/rougeole/index.html>



Rougeole, suis-je protégé-e ? j'ai été ou je risque d'être en contact avec un cas de rougeole, conduite à tenir ?



La rougeole est une maladie épidémique grave très contagieuse à transmission aérienne : un contact, même très limité dans le temps, peut suffire à transmettre le virus

Pour connaître la conduite à tenir *je me laisse guider en cliquant sur les affirmations* contenues dans les bulles



Février 2018

J'y vais !

http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/rougeole/article/la-rougeole

J'ai été exposé à la rougeole : que faire ?

J'ai été en contact avec une personne malade de la rougeole, même brièvement

Dans ma famille
Dans un lieu d'accueil collectif : crèche, chez l'assistante maternelle, école, cantine...
Sur mon lieu de travail : bureau, cantine...

Le rougeole est une maladie très contagieuse : elle se transmet très facilement par l'air (toux, éternuements...) à toutes les personnes non vaccinées et qui ne l'ont jamais eue.

Je suis né avant 1980

J'ai probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas je suis protégé.
En cas de doute, je consulte mon médecin qui pourra me conseiller.

Je consulte mon carnet de santé, pages vaccinations :

- J'ai reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole ou bien je suis certain d'avoir eu la maladie → Je suis protégé
- J'ai reçu 1 dose de vaccin contre la rougeole → Je consulte rapidement mon médecin pour une 2^e dose idéalement dans les 3 jours après l'exposition
- Je n'ai pas reçu de vaccin contre la rougeole → Je consulte mon médecin dans les 3 jours après l'exposition pour mettre à jour mes vaccinations
- Je n'ai pas mon carnet de santé → Je consulte mon médecin dans les 3 jours pour qu'il me conseille et mette à jour mes vaccinations si nécessaire
- Je ne sais pas si j'ai déjà eu la rougeole → Je consulte mon médecin et si nécessaire

J'ai un enfant âgé de 6 à 12 mois

Il existe des recommandations spécifiques pour protéger mon enfant → Je consulte impérativement mon médecin dans les 3 jours qui suivent l'exposition pour que mon enfant reçoive une dose de vaccin ou un traitement approprié

Je ne peux pas être vacciné contre la rougeole

Les femmes enceintes, les personnes de moins de 6 mois et certaines personnes immunodéprimées ne peuvent pas être vaccinées contre la rougeole → Je consulte impérativement mon médecin dans les 3 jours qui suivent l'exposition pour mettre en place un traitement approprié et limiter la survenue de la maladie

BONNES PRATIQUES
Document à destination des professionnels de santé
PREVENTION ET SANTE DES POPULATIONS
Rougeole
Aide-mémoire sur les recommandations vaccinales et sur les mesures préventives autour d'un cas
Mars 2018

→ Tableau 1 : Recommandations générales¹

A 12 mois	1 ^{ère} dose du vaccin trivalent (contre Rougeole Rubéole Orlillons)
Entre 16 et 18 mois	2 ^e dose du vaccin trivalent (Respecter un intervalle d'au moins un mois entre les 2 doses)
Enfants et adolescents, et adultes nés depuis 1980	Ces personnes doivent avoir reçu au total deux doses de vaccin contre la rougeole ² . Dans le cas contraire, effectuer un rattrapage : <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} et 2^e dose de vaccin trivalent pour celles n'ayant reçu aucune dose auparavant ; 2^e dose de vaccin trivalent pour celles n'ayant reçu qu'une 1^{ère} dose auparavant. (Respecter un intervalle d'au moins un mois entre les 2 doses)

→ Tableau 1 bis : Recommandations pour les groupes à risque¹

Nourissons de moins de 12 mois qui doivent voyager	Lors d'un voyage dans un pays de circulation virale intense, la vaccination peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois : <ul style="list-style-type: none"> enfant entre 6 et 11 mois : une dose de vaccin trivalent. Dans ce cas, l'enfant recevra par la suite deux doses de vaccin trivalent suivant les recommandations générales du calendrier vaccinal (cf. plus haut)
Professionnels de santé et personnels en charge de la petite enfance, en formation, à l'embauche ou en poste. Les personnels des services accueillant des sujets à risque de rougeole grave doivent être vaccinés en priorité.	<ul style="list-style-type: none"> nés en 1980 ou après, mise à jour du calendrier vaccinal selon les recommandations générales (cf. plus haut) nés avant 1980, non vaccinés et sans antécédent connu de rougeole : une dose de vaccin trivalent. Les personnes travaillant dans les services accueillant des patients à risque de rougeole grave (immunodéprimés) devraient être vaccinées en priorité.

La vaccination anti-rougeoleuse est déconseillée pendant la grossesse, cependant, une vaccination réalisée accidentellement chez une femme enceinte ne doit pas conduire à un avis d'interruption médicale de grossesse.

Recommandations particulières autour d'un cas de rougeole : dans le cadre de l'objectif d'élimination de la rougeole, des mesures vaccinales particulières pour les personnes réceptives exposées à un cas sont recommandées. Se reporter à la circulaire du 4 novembre 2009 de la Direction générale de la Santé.

Définition des sujets contacts

Parmi les personnes ayant côtoyé le malade pendant sa période de contagiosité (5 jours avant, jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption), sont pris en compte :

- Les contacts proches :
 - entourage familial (personnes de la famille vivant sous le même toit) ;
 - enfants et adultes de la même section en crèche ou en halte garderie ;
 - enfants et adultes exposés au domicile de garde quand le cas est gardé par une assistante maternelle.
- Les contacts dans les autres collectivités : personne, enfant ou adulte, ayant partagé la même collectivité, notamment :
 - école, collège, lycée, université, lieu de travail... ; personnes ayant fréquenté de manière concomitante les mêmes locaux que le malade (classe, cantine, dortoir, bureau...) quelle que soit la durée.

1 : Calendrier des vaccinations en ligne www.solidarites-sante.gouv.fr/actualites
2 : solidarites-sante.gouv.fr/actualites/rougeole

Suis-je protégé contre la rougeole ?

La rougeole est une des maladies infectieuses les plus contagieuses

Un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes
Les jeunes enfants, les adolescents et les jeunes adultes sont les plus concernés

La vaccination est la meilleure protection

Je suis né en 1980 ou après

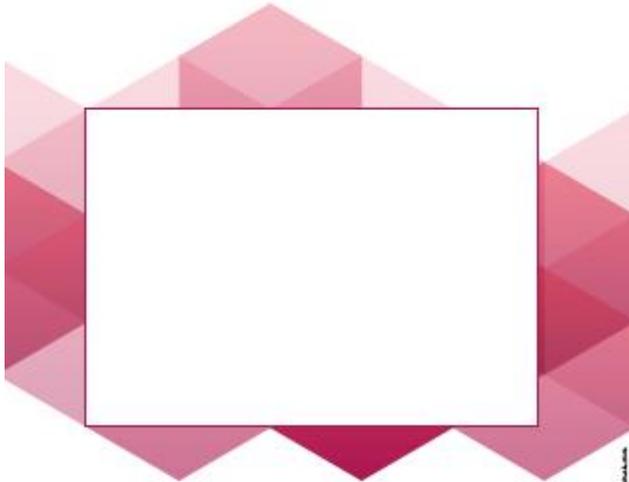
Je consulte mon carnet de santé, pages vaccinations

- J'ai reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole → Je suis protégé
- Je n'ai reçu qu'une dose
- Je ne suis pas vacciné
- Je n'ai pas mon carnet de santé → Je consulte mon médecin

Je suis né avant 1980

J'ai probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas je suis protégé
En cas de doute, je consulte mon médecin qui pourra me conseiller

Affiche ARS Oc



Mobilisons-nous en Occitanie



La rougeole est une des maladies infectieuses les plus contagieuses

Un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes



Les jeunes enfants, les adolescents et les jeunes adultes sont les plus concernés



La vaccination est la meilleure protection

Je suis né(e) en 1980 ou après

Je consulte mon carnet de santé, pages vaccinations

- J'ai reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole → Je suis protégé(e)
- Je n'ai reçu qu'une dose
- Je ne suis pas vacciné(e)
- Je n'ai pas mon carnet de santé → Je consulte mon médecin

Je suis né(e) avant 1980

J'ai probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas je suis protégé(e)

En cas de doute, je consulte mon médecin qui pourra me conseiller



Quelles mesures sont à prendre pour les personnes atteintes de rougeole ?

Il existe seulement des médicaments pour atténuer les symptômes. Des mesures d'hygiène sont à respecter pour éviter la transmission du virus :



En cas d'hospitalisation

Des mesures seront mises en place par le personnel soignant :

- > Chambre individuelle, aérée fréquemment,
- > Limitation des déplacements hors de la chambre,
- > Port d'un masque à l'entrée et à la sortie de la chambre.



À domicile

Durant la période de contagion, il faut éviter les contacts avec l'environnement (en particulier les enfants non vaccinés) et aérer les pièces régulièrement. Si vous avez besoin de vous déplacer, il est nécessaire de porter un masque. Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon ou utilisez un produit hydro-alcoolique.



Au travail ou à l'école

Afin de limiter les risques de contagion, il est préférable de rester chez vous :

- > 5 jours minimum à partir du début de l'éruption des boutons,
- > 10 jours dès l'apparition des premiers symptômes.

Vous devez prévenir votre encadrement ainsi que la médecine du travail. Dans le cadre scolaire, pensez à prévenir la direction de rétablissement.



Que faire en cas de contact avec une personne qui a la rougeole ?

Il est nécessaire de s'adresser rapidement à son médecin traitant. Celui-ci vérifiera si vous avez eu la rougeole et si vous avez été vacciné(e). Le cas échéant une mise à jour de votre vaccination pourra vous être prescrite. Si cette mise à jour est réalisée dans les 72h qui suivent le contact, elle peut parfois éviter la survenue de la maladie chez les personnes non-immunisées.

Vous ou l'un de vos proches avez été en contact avec une personne atteinte de ROUGEOLE
une seule protection :
la vaccination



Plaquette ARS Occitanie

Qu'est-ce que la rougeole ?

La rougeole est une maladie hautement contagieuse qui cause de la fièvre et des boutons rouges. La rougeole est une maladie à prendre au sérieux. Elle peut parfois nécessiter une hospitalisation et entraîner des complications neurologiques graves pouvant aller jusqu'au décès.

Quels sont les modes de transmission ?

Le virus de la rougeole est très contagieux et se développe dans le nez et la gorge des personnes infectées et se transmet par l'air quand une personne infectée éternue, tousse ou parle. Il peut persister dans l'air jusqu'à 2 heures.

Une transmission est également possible par contact avec des sécrétions (salive, écoulement nasal). Les personnes ayant la rougeole, peuvent transmettre la maladie de 5 jours avant à 5 jours après l'apparition des boutons.

Je suis contagieux(se) de 5 jours avant à 5 jours après l'apparition des boutons

Quels sont les symptômes ? Quand apparaissent-ils ?

Les symptômes peuvent commencer à tout moment de 7 à 18 jours après avoir été en contact avec la personne atteinte de rougeole.

Au début la rougeole ressemble à un rhume. Une toux, une fièvre supérieure à 38,5°C, le nez qui coule et des yeux rouges-larmoyants sont courants.

Quelques jours plus tard, des boutons rouges apparaissent sur le visage, puis se répandent sur le reste du corps.

Que puis-je faire pour prévenir la rougeole ?

La vaccination est la meilleure protection

En se vaccinant on se protège et on protège les autres.

2 doses de vaccin

- 1^{ère} dose de vaccin trivalent contre la rougeole, les oreillons et la rubéole à 12 mois
- 2^{ème} dose de vaccin trivalent entre 16 et 18 mois

La vaccination est recommandée pour toutes les personnes nées après 1980

Je suis protégé(e) si

J'ai déjà eu la rougeole ou j'ai reçu 2 doses du vaccin ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole)

Dans tous les autres cas

J'ai reçu 1 seule dose du vaccin Je ne suis pas vacciné(e) et je n'ai pas eu la rougeole Je ne sais pas ou j'ai un doute

Je consulte rapidement mon médecin après l'exposition pour qu'il me conseille et mette à jour mes vaccinations si nécessaire. Il n'y a pas de risque à relaire le vaccin.

Si vous avez eu la rougeole, vous êtes protégé à vie contre celle-ci. Dans le cas contraire, il est préférable de vous faire vacciner.





Journée de Prévention des Infections Associées aux Soins en Aubrac

Modalités d'inscription

Coût : 30 euros par personne, déjeuner inclus sur place

Inscription obligatoire en ligne :

- **A titre individuel** : paiement de l'inscription :
 - . soit par chèque, 15 jours avant la manifestation, à l'ordre de Association ALIAS, adressé à CPIas Occitanie, Hôpital La Colombière, Pavillon 7, 39 avenue Charles Flahault, 34295 Montpellier cedex
 - . soit par virement bancaire : cf. RIB
- **Au titre de la formation continue** : inscription à réaliser par le service formation de votre établissement. Une convention sera adressée sur demande via le formulaire d'inscription.

Attention : 2 ateliers au choix lors de l'inscription

Atelier 1 : Manipulations PICC

Atelier 3 : Bon Usage ATB

Atelier 2 : Serious game « gale »

Atelier 4 : Bon Usage Prélèvements

Renseignements

Christine LUNA CPIas Occitanie Site Montpellier
Tél : 04 67 33 74 69 – ✉ : cpias-occitanie@chu-montpellier.fr

Salle des Fêtes

1 Bvd du 122^e Régiment d'Infanterie

12000 RODEZ



<http://www.cpias-auvergnerhonealpes.fr>



Programme





Vendredi 5 octobre 2018

8 h 30 - 9 h 00 Accueil



Matinée

9 h 00 - 12 h 30

 9 h 00 Ouverture, présentation de la journée

 9 h 15 - 10 h 00

Produit Hydro-Alcoolique et fake-news :

Innocuité ? Efficacité ? Tolérance

Pierre Parnaix, Président SF2H, CPias Nouvelle Aquitaine, Bordeaux

 10 h 00 - 10 h 30

Précautions Standard et e-learning

Cécile Mourlan, CPias Occitanie, Montpellier

 10 h 30 - 11 h 00 Pause et visite des stands

 11 h 00 - 12 h 30 (Ateliers)

Manipulations PICC : P. Duchain, F. Duplatre, E. Sarivière, H. Vergnes

Serious Game « Gale » : E. Boudot, S. Vandesteene

Bon Usage des Antibiotiques : O. Baud

Bon Usage des Prélèvements : C. Mourlan, A. Pantel

 12 h 30 - 13 h 45 Déjeuner

Après - midi

13 h 45 - 17 h 00

 13 h 45 - 15 h 15 (Ateliers)

Manipulations PICC : P. Duchain, F. Duplatre, E. Sarivière, H. Vergnes

Serious Game « Gale » : E. Boudot, S. Vandesteene

Bon Usage des Antibiotiques : O. Baud

Bon Usage des Prélèvements : C. Mourlan, A. Pantel

 15 h 20 - 16 h 05

Gestion BMR à travers un parcours patient

Sophie Vandesteene, CPias Occitanie, Toulouse

 16 h 05 - 16 h 50

Vaccination : leviers, TROD...

Olivier Baud, CPias Auvergne Rhône Alpes, Clermont Ferrand

 16 h 50 - 17 h 00 Conclusion journée